

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 8 novembre 2017 : conjoncture, États généraux de l'alimentation, politique agricole de la Région Grand Est, actualités européennes et réglementaires

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 8 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur Patrick Trillon.

En début de séance, le conseil a pris connaissance de la situation sur les marchés des fruits et légumes. La conjoncture est plutôt calme, mais le secteur de la pomme de terre connaît quelques tensions, avec des cours très bas en raison d'une offre abondante face à une demande intérieure peu dynamique.

Point sur les États généraux de l'alimentation

À l'occasion de ce conseil, des échanges constructifs ont eu lieu sur les avancées des États généraux de l'alimentation et l'implication de la filière des fruits et légumes.

La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a rappelé le cadre de ces travaux, fixé par le Président de la République. L'élaboration des contrats de filière a pour objectif l'engagement collectif des acteurs économiques des filières dans une démarche de transformation en profondeur des modes de production agricoles et de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le Président de la République a ainsi confié aux interprofessions la responsabilité de conduire ces travaux. La DGPE a également précisé que ces travaux devaient associer l'ensemble des maillons de la filière.

Le conseil spécialisé « fruits et légumes » a entendu les représentants des interprofessions présenter le cadre de leurs travaux et rappelé la disponibilité de l'établissement pour fournir toutes données ou informations nécessaires aux interprofessions.

Présentation de la politique agricole de la Région Grand Est

Dans le cadre du partenariat avec les Régions lancé par les conseils spécialisés de l'établissement, la Région Grand Est est venue présenter sa politique en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, plus spécifiquement, pour le secteur des fruits et légumes.

Madame Pascale Gaillot, présidente de la commission agriculture et forêt au conseil régional Grand Est, a présenté les différents dispositifs d'accompagnement des opérateurs des filières sur son territoire et échangé avec les membres du conseil spécialisé. Le conseil a apprécié l'information portée à sa connaissance et la complémentarité existante entre les axes stratégiques nationaux et les orientations prises dans cette Région.

Actualités européennes et réglementaires

La DGPE a présenté en conseil les grandes lignes du décret relatif à la mise en œuvre du régime d'aide spécifique pour le secteur des fruits et légumes dans le cadre de la Politique Agricole Commune et l'arrêté concernant les règlements délégués (n° 2017/891 du 13 mars 2017 et d'exécution n°2017/892 du 13 mars 2017). Ces deux projets de textes, en cours de discussion avec les professionnels de la filière, visent à mettre en place les règles complémentaires de l'État membre qui encadrent les fonds opérationnels.

Les membres du conseil ont également pu prendre connaissance des dernières actualités européennes concernant la filière « fruits et légumes ». La DGPE a notamment présenté le bilan des programmes de promotion rendus éligibles par la Commission européenne en 2017.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière fruits et légumes sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : <a href="http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Fruits-et-Legumes/2017/Conseil-specialise-fruits-et-legumes-de-FranceAgriMer-du-08-novembre-2017/(filiere)/2

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05 Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54 laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr virginie.nicolet@franceagrimer.fr